



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU NÉGOCE  
DE BOIS

215 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS  
Tél. : 01 45 48 28 44 • Télécopieur : 01 45 48 42 89  
www.bois-mat.com • contact@bois-mat.com

## Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation

Délibération de la réunion du mercredi 20 juin 2007

Collège patronal :

MM. Besse (Président), Ducher et Foucault.  
Mme Gazel.

Collège salarial :

MM. Delage et Leuthreau (FNCB CFDT), MM. Bellon et Gouvernant (FEC FO).

Excusés : MM. Meillassoux et Wojcieszak (CFE-CGC).

« Lors de sa réunion paritaire du mercredi 20 juin 2007, les membres de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) ont décidé, à l'unanimité des présents, de la prise en charge des forfaits horaires dans le cadre du contrat et de la période de professionnalisation par l'Opcv Intergros comme suit.

- 30 € pour les contrats conclus en vue de l'obtention d'un CQP de « manager d'équipe au sein du négoce » et « Responsable de centre de profit ».
- montant minimum fixé par décret pour les autres contrats.

Fait à Paris, le 20 juin 2007,

Le Vice-Président

M. Meillassoux

Le Président

Denis Besse

